



infos

N° 1 2007/2008

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère
113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER
Dir. P. MADEC CPPA 03 10S07227
☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34
FAX : 02 98 55 55 14

e.mail : snu29@snuipp.fr Le 28 août 2007
Notre site : <http://29.snuipp.fr>

TRISTE ETE

Cet été 2007 aura été à plus d'un titre particulièrement désastreux. Outre une météo particulièrement mauvaise, des annonces de nombreuses suppressions de postes dans la Fonction Publique et dans l'Education Nationale, d'attaques contre le droit de grève, cet été nous aura profondément bouleversés avec l'annonce du décès de notre secrétaire départemental du SNUipp. Philippe MADEC nous a quittés le 31 juillet après un difficile combat contre la maladie.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui nous ont fait part de leur sympathie à l'occasion de ce dramatique évènement.

Philippe nous manquera dans les nombreuses et difficiles luttes que nous aurons très rapidement à mener.

NON A LA CASSE DE NOTRE ECOLE MATERNELLE

Le collectif « Maternelles en danger » vous appelle à venir très nombreux

**SAMEDI 8 SEPTEMBRE
A 15 Heures
Devant la préfecture de QUIMPER**

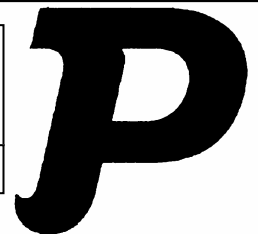
Cette manifestation sera aussi l'occasion de crier haut et fort notre opposition aux fermetures qui seront proposées par l'IA et notre exigence de nouvelles ouvertures.

PRESSE

Dispensé de timbrage **QUIMPER CTC**

SNUipp29 INFOS
113 route de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER

Déposé le 04/09/2007



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

**AJUSTEMENTS DE
RENTREE**

LUNDI 10 SEPTEMBRE

**CTPD 9H
CAPD 14H30**

Pour connaître le résultat des commissions paritaires, vous pouvez nous appeler au siège du SNUipp à partir de 17heures

Sommaire : P 1 : Edito ; manifestation maternelles ; commissions paritaires P2 : maternelles en danger P 3 : Philippe MADEC ; P4 : carte scolaire ; 3^{ème} mouvement; diffusion de matériel MAE FCPE; P 5, 6, 7, 8 : Se syndiquer au SNUipp ; P9,10,11,12 : direction et fonctionnement de l'école

Collectif « Maternelles en danger ».

*L'école à 2 ans c'est mieux
pour devenir GRAND!*

Rentrée 2007

samedi 8 septembre



La scolarisation des enfants 2 ans est un droit des familles.

Aucun enfant de 2 ans ne peut être privé du droit à l'éducation.

Aucun élève de 2 ans ne sera exclu de l'école.

En Bretagne, les familles font le choix de scolariser leurs enfants dès 2 ans.

Les municipalités accompagnent ce choix et cette attente des familles : construction ou rénovation d'écoles, recrutement de personnel de service.

Face aux menaces sur la scolarisation des enfants de 2 ans,

- *plus de 600 conseils municipaux, les conseils généraux du Morbihan et des Côtes d'Armor, le Conseil Régional de Bretagne ont voté une motion exigeant le maintien de ce niveau de scolarisation.*
- Plus de 20 000 familles ont signé une adresse au ministre lui demandant de prendre en compte cette réalité à la rentrée.
- Elus, parents et enseignants ont symboliquement occupé leurs écoles les 17 avril et 22 mai.

Le Recteur, comme les Inspecteurs d'Académie de Bretagne ne peuvent ignorer cette réalité.

L'Education nationale doit répondre à l'attente des familles, à l'investissement des communes.

Cette réalité doit être entendue et prise en compte.

Le Collectif « Maternelles en danger »

appelle toutes les familles, les élus et les enseignants

*à exiger la garantie de la scolarisation de tous les enfants de 2 ans
dont les familles ont fait le choix de l'école*

en se rassemblant dans les 4 départements bretons,

*devant les préfectures de Vannes, Quimper, Rennes et
Saint-Brieuc :*

Samedi 8 septembre 2007, à 15 heures

PHILIPPE MADEC NOUS A QUITTES

Philippe est né le 24 janvier 1955 à Pont l'Abbé. Après une scolarité à l'école publique et au collège il rentre au lycée Laennec. C'est ici qu'il fera ses premiers pas de militant. Il crée un cercle de JC (jeunesses communistes) et un syndicat lycéen, l'UNCAL qui voit immédiatement adhérer plus d'une centaine de lycéens. A cette période, il organise ses premières manifestations. Il obtient son bac en 1974.

En 1976, après deux années en fac de sciences à Brest, il est ravi d'être reçu à l'école normale de Quimper. C'est tout naturellement qu'il adhère au SNI PEGC, syndicat d'instituteurs rattaché à la FEN.

En septembre 1978, à sa sortie de formation, il se retrouve sans poste comme 34 autres copains de sa promotion. La situation est très paradoxale puisque de jeunes enseignants sont inemployés alors que des besoins existent dans de très nombreuses écoles. Quand le SNI PEGC lance une action en ouvrant des classes sauvages, Philippe se porte tout de suite volontaire et ouvre une classe sauvage à Landerneau. Il a là ses premiers contacts avec l'administration de l'éducation nationale et l'Inspecteur d'académie le menace de sanctions. C'est aussi sa première grande victoire puisque cette action a permis d'éviter 14 fermetures et d'ouvrir 41 classes dans le département. Il est ensuite nommé instituteur à l'école de Plouhinec. Parallèlement, il s'engage dans l'éducation populaire en animant des centres de vacances comme moniteur puis comme directeur. Il est militant bénévole aux CEMEA comme instructeur et encadre de nombreux stages.

1980 marque le début d'une nouvelle aventure avec sa nomination au service vacances de la Fédération des Œuvres Laïques. Il y reste 3 ans puis reprend une classe à l'école de Bourg Blanc.

En 1986 Philippe est titulaire remplaçant à Douarnenez

1987 Phil adore son métier d'enseignant mais ses qualités de militant sont telles qu'il est fortement pressenti pour prendre à la rentrée de septembre une demi décharge syndicale au SNI PEGC. C'est le début d'une période syndicalement agitée qui verra la FEN implorer.

En 1992, le SNUipp FSU est créé et Philippe en devient le secrétaire départemental, il quitte définitivement la classe pour devenir permanent à temps complet.

Homme discret il n'aimait pas s'exprimer devant un micro ou une caméra si ce n'était pour chanter.

Il nous laisse le souvenir d'un militant exceptionnel qui ne ménageait ni son temps ni son énergie pour défendre l'école publique et la laïcité. Très exigeant, il recherchait la perfection dans tout ce qu'il faisait, il rêvait d'une école qui permettrait l'égalité des chances et la réussite de tous.

CARTE SCOLAIRE DE RENTREE

L'époque n'est pas aux cadeaux de la part de notre gouvernement, la rentrée risque d'être très difficile dans de nombreuses écoles.

Vos effectifs sont chargés par rapport au nombre de classes : il faut très rapidement demander une ouverture à l'Inspecteur d'Académie.

Votre IEN vous a fait part d'un risque de fermeture injustifiée pour cette rentrée : alertez immédiatement parents d'élèves, élus, Amicales Laïques, DDEN.

Dans les 2 cas

- Faites nous connaître rapidement vos effectifs, le nombre de classes, les situations particulières, tout ce qui pourra nous aider à défendre votre école.
- Demandez audience à l'IA
- N'hésitez pas à nous appeler au 02 98 53 76 77 pour que nous puissions vous donner d'autres conseils pour organiser l'action.

IMPORTANT : Les IEN viendront compter les effectifs, donnez vous toutes les chances, mobilisez les parents pour que tous les enfants soient présents !

CAPD 3^{ème} MOUVEMENT

Elle se tiendra lundi 10 septembre à 14h30.

Si vous êtes concerné par la 3^{ème} phase du mouvement, faites nous connaître vos préférences par courrier, par courriel ou par téléphone.

Si vous souhaitez une participation exceptionnelle, faites nous connaître votre situation et vos motivations pour cette participation pour le vendredi 7 septembre au plus tard.

Rappel des règles pour la 3^{ème} phase du mouvement

Les enseignants sont affectés dans l'ordre suivant :

- Les personnels touchés par une mesure de carte scolaire
- Les titulaires remplaçants à temps partiel
- Les personnels spécialisés
- Les enseignants habilités à l'enseignement d'une langue étrangère(PE sortant de l'IUFM et titulaires) sur des postes ciblés langues.
- Les titulaires redemandant en 1^{er} vœu le poste sur lequel ils étaient affectés à titre provisoire.
- Les enseignants titulaires sans poste (sous réserve que les conditions d'affectation des sortants d'IUFM soient respectées).
- Les professeurs des écoles sortant de l'IUFM qui n'ont rien obtenu aux mouvements précédents
- Les Ineat.

Diffusion de matériel MAE – FCPE

La FCPE et la MAE partagent les valeurs de défense et de rayonnement de l'Enseignement Public et d'éducation Laïque, ils s'associent tous les ans pour distribuer aux parents le bulletin d'adhésion à la FCPE et la proposition d'assurance MAE. Les établissements scolaires ont pour obligation de diffuser ces documents en vertu de l'article D.III-6 du décret n°2006-935 du 28-07-2006 relatif aux parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves. D'autre part, comme le précise la circulaire n°2006-137, "la proposition d'assurance et le bulletin d'adhésion à l'association doivent être présentés en une seule fois dans un seul document ou groupe de documents.

En conséquence, les bulletins d'adhésion à la FCPE et les propositions d'assurance MAE doivent être distribués ensemble dans toutes les écoles.

(extraits d' un courrier commun FCPE29 et MAE29 au SNUipp)

BULLETIN D'ADHESION au SNUipp-29

à retourner au SNUipp 113 rte de Pt-L'Abbé 29000 QUIMPER


NOM :E – mail personnel :
.....
NOM de jeune fille :

Prénom.....

Date de naissance : Sexe : M F

ADRESSE pour l'envoi de la presse syndicale :
.....
Code Postal : Ville :
.....

Etablissement scolaire de rattachement n° :

 Etablissement.....

NOM :
ADRESSE :

Catégorie professionnelle:

Instit. Instit spé Prof Ec.

PEGC PEGC HC PEGC CE PEGC en CPA (traitement à 80%)

Emploi :

Adj.mat. Adj Elém. Dir.....cl. Retraité.

AIS autres situations PE 1 PE 2

Echelon :

Travaillez-vous à temps partiel ? : oui non

Nomination : à titre DEFINITIF à titre PROVISOIRE

Je demande au SNUipp Finistère de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Finistère.

DATE :

SIGNATURE :

MONTANT DE LA COTISATION
en un seul versement :€

OU

MONTANT FRACTIONNE (1/5è)
de la cotisation :€

COMMENT SE SYNDIQUER ?

1. Chacun peut procéder à l'envoi individuel de son adhésion à la section départementale par courrier.
2. Vous pouvez vous adresser aux militants dans les secteurs cantonaux.
3. **ATTENTION !** Tous les collègues ayant opté l'an dernier pour le prélèvement automatique informatisé et qui ne nous ont pas fait part de suspendre leur syndicalisation, feront l'objet du renouvellement automatique de leur adhésion. Sans manifestation de leur part au 30 septembre, nous considérerons qu'il y a acceptation. Si vous vous trouvez dans ce cas de figure, il est inutile de remplir ce bulletin.
4. Faites nous part des éventuels changements d'adresse, d'état civil ou d'échelon.

COTISATION DE BASE / CINQUIEME DU PAIEMENT FRACTIONNE

(paiement en une seule fois ou en cinq prélèvements : 10/12/2007 ; 10/01 , 10/02 , 10/03 , 10/04/2008)

	Echelon	Votre cotisation en 1 fois / 5 pré.	PEGC	Echelon	Votre cotisation en 1 fois / 5 pré.	
Instit adjt	7	122 / 24,4	classe normale	7	133 / 26,6	RETRAITES Votre cotisation 1fois / 5 pré. Instit ou directeur ou PEGC classe normale
	8	128 / 25,6		8	141 / 28,2	
	9	135 / 27,0		9	148 / 29,6	
	10	143 / 28,6		10	157 / 31,4	
	11	158 / 31,6		11	166 / 33,2	
Prof. Écoles	1	107 / 21,4	PEGC hors classe	1	140 / 28,0	PE 9è échelon adjt ou directeur et 10è éch (adjt) (indice net 610 soit 742 brut)
	2	115 / 23,0		2	148 / 29,6	
	3	120 / 24,0		3	157 / 31,4	
	4	127 / 25,4		4	166 / 33,2	
	5	134 / 26,8		5	187 / 37,4	
	6	142 / 28,4		6	201 / 40,2	
	7	151 / 30,2	Hors classe en CPA (ancienne formule)	1	126 / 25,2	PE 10è éch directeur, hors classe, ou 11è éch, ou PEGC hors classe, cl. Except., et en CFA
	8	162 / 32,4		2	132 / 26,4	
	9	173 / 34,6		3	140 / 28,0	
	10	187 / 37,4		4	147 / 29,4	
	11	201 / 40,2		5	164 / 32,8	
P.E. hors classe	1	151 / 30,2	PEGC classe except	6	175 / 35,0	IUFM PE2 PE1 AE, AVS
	2	171 / 34,2		1	187 / 37,4	
	3	184 / 36,8		2	204 / 40,8	
	4	196 / 39,2		3	213 / 42,6	
	5	213 / 42,6		4	227 / 45,4	
	6	227 / 45,4		5	239 / 47,8	
	7	239 / 47,8	Cl except en CPA (ancienne formule)	1	164 / 32,8	COMPLEMENT DE COTISATION Instituteurs spécialisés IMFAIN CPAIEN prof école (NBI : 27 pts) Enseignants de CLIS (NBI : 27 pts) Directeurs 2 à 4 cl. (16 + NBI) Directeurs 5 à 9 cl. (30 + NBI) Directeurs 10 cl. et + (40 + NBI) Directeurs de SEGPA (50pts)
		2	177 / 35,4			
		3	185 / 37,0			
		4	196 / 39,2			
		5	205 / 41,0			

Comment calculer le montant de votre cotisation syndicale ?

a) Si vous travaillez à temps partiel ou êtes en congé parental vous payez entièrement la part nationale 71,50 € et partiellement la part départementale. Exemples: pour une cotisation de 150 €, un collègue travaillant à mi-temps paiera $71,50 + \frac{(150 - 71,50)}{2} = 110,75$ €, un collègue travaillant à 75% paiera $71,50 + (150 - 71,50) \times 0,75 = 130,37$ €

b) **Barème de cotisation des retraités** : pour tenir compte de la diversité des pensions perçues par les retraités, nous avons instauré 3 taux différents.

A quoi sert votre cotisation ? La part nationale est de 71,50 €. Le reste (part départementale) est utilisé pour le fonctionnement de la section : journaux, téléphone, courrier, frais de déplacements départementaux, académiques ou nationaux, entretien ou renouvellement des machines, etc...

Comment payer ? Soit en 1 seul versement par chèque à l'ordre du SNUipp - CCP 967- 43 C RENNES adressé au SNUipp 113 rte de Pt-L'Abbé 29000 QUIMPER. Soit par versement fractionné en 5 fois : dans ce cas, remplir attentivement l'autorisation de prélèvement fractionné, la joindre au bulletin d'adhésion et nous les expédier. **(sauf collègues ayant utilisé le prélèvement fractionné en 2006/2007 avec les mêmes coordonnées bancaires, pour lesquels l'adhésion sera reconduite.)**

Déduction fiscale : 66% du montant de la cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de l'impôt sur le revenu.

(Attention, le montant à déclarer en mai 2008 sera le montant de la cotisation 2006/2007).

Pourquoi se syndiquer ?

Les derniers événements de la vie politique n'ont pas tardé à se répercuter sur la Fonction Publique en général et sur l'Education Nationale en particulier : suppression de postes, non remplacement des futurs retraités, ...

Au niveau départemental, la détermination de l'I.A. sur des sujets sensibles comme la difficulté de scolarisation des enfants de 2 ans, l'octroi des temps partiels, la nouvelle grille de notation,... a suscité de nombreuses réactions des collègues.

L'outil syndical est largement mis à contribution lorsque l'actualité s'accélère (nombreux coups de téléphone à la section, demandes d'accompagnement pour des audiences,...).Et c'est plutôt bon signe !

Mais au-delà d'une écoute attentive de celles et de ceux qui consacrent leur temps à répondre aux questions des collègues et à les aider dans leurs démarches, le syndicat c'est d'abord le rassemblement de femmes et d'hommes autour de valeurs communes, prêts à débattre dans toutes les réunions, prêts à défendre les élèves et la profession dans toutes les manifestations.

Aucun acquis n'a surgi du passé par hasard, aucun acquis ne sera à l'abri non plus si nous ne sommes pas en mesure d'établir le rapport de force nécessaire pour contrer les attaques de plus en plus rudes et de plus en plus nombreuses.

Le syndicat, c'est aussi un outil de réflexion sur l'école et sur notre métier : les récents travaux du congrès de Nevers sont là pour en témoigner.

Mais cela ne doit en aucun cas être seulement l'affaire de quelques uns. Le syndicat a besoin de l'adhésion du plus grand nombre pour être efficace et participer à l'édification de projets pour l'Ecole Publique. C'est l'ambition du SNUipp et c'est l'affaire de tous !

En adhérant, vous pourrez suivre l'actualité, les informations catégorielles, pédagogiques et culturelles dans la presse syndicale :

-Revue départementales : SNU29infos, Enseignement Laïque du Finistère et circulaires

-Revue nationale : Fenêtres sur cours

-Revue de la FSU : FSU29 et POUR

En adhérant, vous pourrez participer à la vie de votre syndicat, donner votre avis sur les orientations et les actions du SNUipp.

En adhérant, vous aiderez votre syndicat, le SNUipp à être encore plus efficace au service de l'école publique et de ses personnels.

Alors n'hésitez plus :

ADHEREZ, FAITES ADHERER AU SNUIPP/FSU

